



Coordination des Groupes Anarchistes Relations Extérieures

c/o Librairie Infos
2 bis rue T. Guiter BP 40233 66002 PERPIGNAN Cedex
relationsexterieur@c-g-a.org – <http://www.c-g-a.org>

Sécurisation des licenciements... Précarité à tous les étages. Rejetons les accords MEDEF - CFDT-CFTC-CGC !

★ Avantages pour le Patronat, ...Précarité et misère pour les salarié-e-s

▪ Le 11 janvier 2013, les organisations patronales et trois syndicats -CFDT, CGC et CFTC- ont signé un Accord National Interprofessionnel (ANI) qui représente un **pas supplémentaire** dans les attaques que portent, de manière conjointe, Capital et Etat, à l'encontre des acquis ouvriers, niant ainsi les intérêts des travailleuses et travailleurs.

Au nom de la « **sécurisation de l'emploi** », il s'agit en fait de « sécuriser » les plans sociaux à venir. Le projet de loi prévoit une simplification des procédures de licenciement collectif. L'employeur pourra : soit passer par un accord majoritaire, soit par une homologation via l'administration. Dans ce dernier cas, l'Inspection du travail vérifiera la validité de l'ensemble de la procédure avant que les licenciements ne soient prononcés.

Un salarié pourra refuser cet accord, auquel cas l'entreprise aura le droit de le licencier pour « cause réelle et sérieuse ».

▪ **Ce texte généralise la précarité.** Il prévoit en effet :

- la possibilité pour le patronat d'imposer la baisse des salaires et l'augmentation du temps de travail pendant deux ans dans le cadre d'un accord de « maintien de l'emploi » (sic).

- la possibilité pour le patronat de muter de force les travailleurs et travailleuses sur un autre poste ou à n'importe quel endroit du territoire si un accord d'entreprise le permet.

- la réduction du délai qu'ont les salariées pour récupérer les sommes qui leur sont dues aux prud'hommes, celui-ci passant de 5 ans à 3 ans. De plus les délais pour contester un licenciement économiques seraient ramenés à 12 mois au lieu des 24 mois actuels.

- la forfaitisation des indemnités prud'homales, ce qui revient à plafonner les indemnités accordées aux travailleuses et travailleurs.

- la mise en place d'un soi-disant « CDI Intermittent », imposant la flexibilité et privant les salariés d'un accès aux allocations chômage lors des périodes non travaillées.

- les plus grandes facilités pour procéder à des licenciements économiques collectifs (plus de contrôle administratif préalable et de procédures préalables d'expertises et d'information permettant aux travailleurs et travailleuses d'avoir plus de temps pour s'organiser et se mobiliser, plus d'obligation de recherche de reclassement pour les patrons).

▪ Les « dites » avancées de cet accord ne sont que poudre aux yeux ! Au bout de l'ANI, c'est encore **plus de précarité pour le monde du travail, c'est une dégradation immense de nos conditions d'existence.**

Dans ce contexte de crise sociale alimentée par la gestion capitaliste, le patronat en profite pour renforcer sa position face aux travailleuses et travailleurs

Le gouvernement socialiste a annoncé son intention de transcrire dans la loi les dispositions de l'accord, démontrant une nouvelle fois que l'État est au service du patronat, quelle que soit la couleur politique des gouvernant-e-s.

★ Construire la mobilisation

▪ Face à cette attaque considérable contre les travailleuses et travailleurs, attaque qui ne fait qu'amplifier et aggraver les politiques d'austérité (casse des retraites, de la sécurité sociale,...), un rapport de force de haut niveau est nécessaire pour faire plier le Patronat et l'État.

Pour construire ce rapport de force, il nous faut créer les conditions d'**une lutte interprofessionnelle prolongée**, une lutte massive ancrée dans les entreprises et, nous engager **vers un mouvement de grève générale.**

Ce dont nous avons besoin, c'est d'un développement de la grève active, avec blocage de la production, des transports.etc...

La multiplication des initiatives à la base est nécessaire, dans les entreprises, les quartiers, les communes, initiatives fondées sur le rapport de force et **non l'appel illusoire à « l'intervention des élu-e-s ».**

▪ L'unité syndicale est une illusion. En effet, le positionnement des syndicats dits « représentatifs » est un travestissement de ce que devrait être une réponse syndicaliste digne de ce nom, face aux attaques répétées du Patronat et de l'Etat.

La **CFDT, la CFTC, la CGC ont signé l'accord**, et la CGT et FO, si elles ne l'ont pas fait, il n'en demeure pas moins que leur opposition est plus une occupation du terrain qu'une réelle volonté de s'affronter au MEDEF et à l'Etat (au Gouvernement). Du reste **FO, ne s'est-elle pas précipitée pour signer l'accord chez « Renault » ???**

Il est probable que les bureaucraties attendent le moment favorable pour pouvoir négocier, avec l'aval des fractions politiques proches du gouvernement, ou tout simplement pour défendre des intérêts qui leur sont propres, en préservant leur statut de co-gestionnaires et d'interlocuteurs patentés du Pouvoir.

▪ Il nous faut dès à présent, développer partout où cela s'avère possible (syndicats ; collectifs etc.) les conditions d'une lutte de grande ampleur, tout en favorisant des liens à la base, entre les divers syndicats, et au sein de l'interprofessionnelle. Cela permettra de faire barrage aux manœuvres bureaucratiques, tout en favorisant le développement de l'auto-organisation des salarié-e-s.

A côté de ces tâches nécessaires, il nous faut créer des espaces d'organisation qui permettront à des non syndiqué-e-s de participer totalement à la lutte, et à la coordination de l'action entre tous les secteurs des populations qui subissent le « précaire ».

▪ Nous devons, par ailleurs, organiser la solidarité de classe afin que l'acte de grève -et la perte de salaire qui l'accompagne- ne soit pas un frein à la mobilisation, notamment pour les travailleuses et travailleurs les plus précaires d'entre nous.

Cette solidarité doit s'entendre sous diverses formes : caisses de grève, soutien logistique apporté par les non-travailleuse-s et les autres,...

Des solutions existent donc et d'autres sont à inventer pour qu'un mouvement de grande ampleur s'organise, et pour opposer au Patronat et à l'État un rapport de force qui nous soit favorable.

Relations extérieures de la CGA
Groupe *Puig Antich* de Perpignan
26 avril 2013